



SSP ENFANCE

LETTRE D'INFORMATION DU SYNDICAT DES SERVICES PUBLICS

ENFIN UNE CCT POUR L'ENFANCE!

SPÉCIAL CCT MARS 2018

La Convention collective cantonale du secteur enfance a été signée le 8 mars. Après plus de trois ans de négociations, les conditions de travail seront harmonisées et améliorées.

UNE LONGUE BATAILLE. Plus de trente ans après les premiers pourparlers, notre syndicat a signé aux côtés d'Avenir social section Vaud et l'Association des responsables et directions d'institutions vaudoises pour l'enfance (ARDIVE), une Convention collective cantonale de travail pour le secteur privé et subventionné de l'accueil de jour de l'enfance (la CCCT).

Du côté employeur, ce sont la Fédération vaudoise des structures d'accueil de l'enfance (FSAE) et la Faïtière des réseaux d'accueil de jour des enfants (FraJe), qui ont signé pour leurs membres. La CCCT pourrait également être appliquée au personnel des structures privées d'accueil de jour des enfants qui en font la demande, comme les crèches d'entreprises.

TROIS ANS DE TRAVAIL. La mise en application de la convention a été fixée au 1er janvier 2019. Il appartient dorénavant à toutes les structures d'accueil de l'enfance du canton (70 associations pour plus de 200 institutions) d'être parties prenantes de cette CCCT. Plus particulièrement aux réseaux d'en faciliter l'adoption, en s'attachant aux avantages qu'une telle convention procure – elle harmonise les rapports de travail et consolide un secteur devenu indispensable aux familles – plutôt qu'à ce qu'elle coûte. En effet, la CCCT induira une possible hausse budgétaire pour les structures (entre 0 et 3 %), qui pourra être répartie sur plusieurs exercices avec l'accord de la future commission.

POUR TOUT LE PERSONNEL. La qualité de l'accueil offert par une structure est l'œuvre de toute une équipe. Du cuisinier à la directrice, en passant par les équipes éducatives, administratives et logistiques. L'enfant et sa famille sont accueillis, encadrés et soutenus par ces

professionnel-le-s. Il était important, pour le groupe enfance du SSP, que la CCCT s'applique à tout le monde. Il en allait d'une question de reconnaissance et d'amélioration des conditions de travail pour toutes et tous. Il était donc primordial que les grandes lignes de la CCCT, comme le temps de travail, les congés parentaux ou la protection sociale soient les mêmes pour tout le personnel

HARMONISATION ET AMÉLIORATION. Cette harmonisation des conditions de travail est une étape indispensable pour leur amélioration. C'est indéniable, les chiffres nous le montrent, la croissance du secteur de l'enfance a été très forte ces trente dernières années, alors que les conditions de travail se sont développées de manière très hétérogène. Dans un même réseau, nous reconstruisons encore aujourd'hui des structures avec des temps de travail, de salaires, des conditions d'assurances sociales très différents. L'harmonisation était donc une



CCT ENFANCE

revendication phare pour renforcer ce secteur subventionné et le faire reconnaître à l'échelle cantonale comme l'égal des autres – la santé ou les institutions sociales.

Le personnel s'est battu pour que l'harmonisation pousse les conditions de travail vers le haut. Et, pour une grande partie des salarié-e-s du secteur, ce sera en effet le cas, la plupart des structures appliquant aujourd'hui strictement le Code Obligations. La CCCT permettra de rapprocher les conditions des statuts existants dans les communes ou dans la CCT "lausannoise".

Parmi les avancées, notons notamment: l'amélioration des conditions de perte de gain en cas de maladie ou d'accident, les vacances portées à cinq semaines pour toutes et tous, six semaines dès 50 ans, le congé maternité est de seize semaines, avec quatre semaines supplémentaires de congé allaitement. Derrière ces dispositions, une revendication forte, portée par le personnel: la reconnaissance de la pénibilité de leur secteur.

UNE RECONNAISSANCE. Reconnaissance de la pénibilité, mais aussi du travail éducatif. L'inscription dans la CCCT d'un pourcentage de travail à effectuer hors de la présence des enfants est un signal fort pour ce travail éducatif. Cette signature offre enfin

aux éducatrices et éducateurs de l'enfance une reconnaissance de leurs compétences et les met au bénéfice de conditions de travail adaptées aux missions attendues par la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE). Nous espérons que l'amélioration des conditions de travail se traduira aussi par une plus grande stabilité des équipes et l'engagement de

professionnel-le-s formé-e-s dans des régions du canton, qui en manquent aujourd'hui cruellement.

La stabilité d'une équipe de travail est essentielle à la mission des structures d'accueil. Ce professionnalisme sera aussi reconnu dans la CCCT à travers les jours de formation annuels, financés pour moitié par l'employeur.

L E FRUIT DE LA MOBILISATION

Le 27 mars 2014, Madame Nuria Gorrite, Cheffe du département, s'appuyant sur l'article 62 de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), a réuni les associations d'employeurs et les associations professionnelles et syndicales pour les inciter à reprendre les négociations, sept ans après la dernière tentative.

Trois ans de travaux ont été nécessaires pour que prenne forme une convention de travail qui se veut cantonale, les statuts des personnels cantonal et communal étant réservés.

Si cette CCCT a pu voir le jour, c'est avant tout grâce à la mobilisation du personnel. Durant les trois ans de négociations, ce dernier a toujours répondu présent en participant massivement aux assemblées générales appelées par leurs représentants.

Un moment fort des négociations a eu lieu le 12 avril 2016, lorsque plus de nonante salarié-e-s du secteur se sont rassemblé-e-s avant une séance de négociations et ont montré leur fort attachement à une grille salariale intégrée dans la CCCT.

Le groupe enfance du SSP – Région Vaud a joué un rôle moteur dans cette mobilisation en informant leurs collègues des avancées de la négociation, en soutenant leurs représentants, en discutant et formulant leurs revendications au fur et à mesure des avancées de la CCCT.

Cette mobilisation doit continuer et permettre l'application de la CCCT dans un maximum de structures du canton.

INFORMATIONS - ADHÉSION

Le groupe enfance du Syndicat des services publics est un outil de défense individuelle et collective à disposition des salarié.e.s du secteur de l'accueil de l'enfance (accueil collectif pré- et parascolaire, accueil familial). Nous intervenons pour conseiller, soutenir, organiser toutes celles et tous ceux qui se mobilisent pour leurs conditions de travail, leurs salaires, leurs droits, que ce soit individuellement ou collectivement.

- JE SOUHAITE PLUS D'INFORMATIONS SUR LE SSP-ENFANCE
- JE SOUHAITE ADHÉRER AU SSP-SECTION ENFANCE

Nom

Rue et n°

Téléphone

Prénom

Localité

Lieu de travail

À renvoyer à: SSP Région Vaud - case postale 1324 - 1001 Lausanne ou à vaud@ssp-vpod.ch

RÉDACTION

Maria Pedrosa

SYNDICAT DES SERVICES PUBLICS

AVENUE RUCHONNET 45

CASE POSTALE 1324

1001 LAUSANNE

T 021 341 04 10 / F 021 341 04 19

VAUD@SSP-VPOD.CH

Pour plus d'informations sur nos activités, consulter les anciennes lettres d'informations et trouver les prises de position du SSP:

[HTTP://VAUD.SSP-VPOD.CH](http://vaud.ssp-vpod.ch)

FACEBOOK: SYNDICAT SSP VAUD